



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 48820

Texte de la question

M. Jack Lang souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité d'instaurer un tour de garde obligatoire, ou de le faire respecter, par les professions médicales en zones rurales. Dans bon nombre de zones rurales de notre territoire, la garde médicale n'est pas assurée par les libéraux les samedis, les dimanches et la nuit. Cela a une double conséquence. D'une part, certaines personnes ne disposant pas de moyen de locomotion propre sont dans l'incapacité de se déplacer dans des agglomérations éloignées. D'autre part, cela provoque un engorgement des services des urgences hospitalières et impose au SAMU des déplacements inutiles. De surcroît, ces services d'urgence sont parfois à une longue distance des personnes nécessitant des soins d'urgence. L'instauration d'un tour de garde obligatoire et respecté par les professions médicales, en zone rurale, pourrait effectivement répondre à une nécessité de santé publique. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en la matière, afin de garantir une continuité des soins dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48820

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8089